



# Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale  
9 décembre 2014  
Français  
Original : anglais

Assemblée générale  
Soixante-neuvième session  
Point 37 de l'ordre du jour  
La situation en Afghanistan

Conseil de sécurité  
Soixante-neuvième année

## La situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales

### Rapport du Secrétaire général

#### I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application des résolutions 68/11 de l'Assemblée générale et 2145 (2014) du Conseil de sécurité, par lesquelles j'ai été prié de rendre compte tous les trois mois de l'évolution de la situation en Afghanistan. Il fait le point des activités que l'Organisation des Nations Unies y a menées, notamment dans les domaines de l'aide humanitaire, du développement et des droits de l'homme, depuis mon précédent rapport publié le 9 septembre 2014 (A/69/540-S/2014/656). Il récapitule également les principaux faits marquants de la situation politique et des conditions de sécurité, ainsi que les événements régionaux et internationaux qui concernent l'Afghanistan.

#### II. Évolution de la situation

2. L'entrée en fonctions du Président de l'Afghanistan, Ashraf Ghani, le 9 septembre 2014, et l'accord du 21 septembre pour l'établissement d'un gouvernement d'union nationale avec pour chef de l'exécutif Abdullah Abdullah a mis fin à l'impasse électorale; il s'agissait de la première passation de pouvoirs démocratique et pacifique de l'histoire de l'Afghanistan. L'accord conclu par les deux candidats à l'élection présidentielle et l'entrée en fonctions du Président Ashraf Ghani qui a nommé le même jour M. Abdullah comme chef de l'exécutif ont été salués en Afghanistan et par la communauté internationale, préoccupée par le coût politique, sécuritaire et économique de plus en plus lourd de l'impasse électorale.

3. Le Président Ghani a annoncé un programme solide englobant les questions relatives à la gouvernance, l'état de droit et la lutte contre la corruption, qui fait de la réconciliation l'une des principales priorités et des plans de coopération



régionale. Le 30 septembre, l'Afghanistan a signé l'Accord bilatéral de sécurité avec les États-Unis et la Convention sur le statut des forces avec l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), définissant ainsi un cadre juridique pour la poursuite de l'assistance militaire internationale après 2014. Au plan régional, lors de la quatrième Conférence ministérielle de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération au cœur de l'Asie (conférence ministérielle sur le processus d'Istanbul), tenue à Beijing le 31 octobre, le Président Ghani a exposé les grandes lignes du programme de réformes du nouveau Gouvernement et souligné qu'un processus de paix et de réconciliation dirigé et pris en main par les Afghans eux-mêmes était prioritaire. Les pays participants se sont déclarés prêts à œuvrer avec le nouveau Gouvernement afghan et à renforcer la coopération dans l'ensemble de la région. La Conférence de Londres sur l'Afghanistan tenue le 4 décembre a été l'occasion pour les participants d'approuver le programme de réformes du nouveau Gouvernement et de renouveler leur soutien politique et financier.

## A. Évolution de la situation politique

4. Le 21 septembre 2014, les candidats à l'élection présidentielle, Abdullah Abdullah et Ashraf Ghani, ont signé l'« Accord entre les deux candidats relatif à la structure du gouvernement d'union nationale » en présence du Président sortant, Hamid Karzaï. Ján Kubiš, qui était alors mon Représentant spécial, et James Cunningham, l'Ambassadeur des États-Unis en Afghanistan, ont signé l'Accord en qualité de témoins. Plus tard dans la journée, la Commission électorale indépendante a déclaré M. Ghani Président élu de l'Afghanistan et annoncé que M. Abdullah avait été désigné chef de l'exécutif. L'annonce des résultats du scrutin a été reportée à une date ultérieure.

5. L'Accord est le résultat d'intenses négociations entre les deux candidats et leurs équipes de campagne respectives, ainsi que des efforts de médiation menés par le Président Karzaï, les États-Unis d'Amérique et l'ONU pour faciliter un consensus sur le texte final. Le 10 septembre, au cours des échanges que j'ai eus séparément avec M. Abdullah et M. Ghani, j'ai souligné que tous deux devaient respecter l'engagement pris publiquement le 12 juillet et parvenir à un accord sur un gouvernement d'union nationale. Le 11 septembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Jeffrey Feltman, a rencontré MM. Abdullah et Ghani à Kaboul; il leur a réitéré ce message et confirmé que l'ONU resterait un partenaire actif et solidaire de l'Afghanistan.

6. Les dispositions de l'Accord définissent la structure et les fonctions d'un gouvernement d'union nationale et soulignent l'importance de réformes et de la stabilité politique. Il prévoit notamment la convocation, dans un délai de deux ans, d'une loya jirga (grand conseil) qui étudierait l'amendement à la Constitution visant à créer la fonction de premier ministre exécutif. Dans l'intervalle, le poste de chef de l'exécutif serait créé par décret présidentiel. L'Accord comporte également un ensemble de principes selon lesquels les postes clés du gouvernement d'union nationale doivent être pourvus en tenant compte du mérite, de la parité et de l'équité, ainsi que les étapes à suivre pour mettre en place une réforme électorale complète.

7. L'Accord est intervenu après la fin, le 14 septembre, de l'audit réalisé par la Commission électorale indépendante, qui s'est prononcée sur les bulletins invalidés.

Lors de cet audit d'une ampleur sans précédent, 22 000 urnes ont été ouvertes par des agents de la Commission qui ont examiné les bulletins de vote en présence de représentants des candidats, d'observateurs, des médias et de représentants de l'Organisation des Nations Unies. Si aucun résultat total officiel n'a été publié au cours de l'audit, le décompte des bulletins valables et invalidés effectué par des représentants des deux candidats montrait clairement que les résultats préliminaires annoncés par la Commission, qui donnaient la victoire à M. Ghani, seraient confirmés.

8. Le 26 septembre, la Commission a présenté au Président élu, M. Ghani, un certificat électoral indiquant qu'il avait obtenu 55,27 % des 7,12 millions de votes valides exprimés au second tour de l'élection. En acceptant ce certificat, M. Ghani a prononcé un discours, au cours duquel il a souligné l'unité de la nation et félicité le Président sortant, Hamid Karzaï, de cette passation de pouvoirs pacifique. Malgré des tensions persistantes entre les partisans des deux candidats, la crainte de troubles civils, rapportée dans les médias à la suite de la présentation du certificat électoral, s'est révélée infondée.

9. Deux jours plus tard, le Président Karzaï s'est adressé au pays pour la dernière fois en tant que Chef de l'État. Il a mis en avant les réalisations de son gouvernement et exprimé l'espoir d'un retour rapide de la paix. Il a félicité le Président élu, Ashraf Ghani, et Abdullah Abdullah pour leur accord, et a appelé tous les Afghans à soutenir le gouvernement d'union nationale.

10. Lors de son entrée en fonctions le 29 septembre 2014, le Président Ghani a fait prêter serment au premier Vice-Président, Abdul Rashid Dostum; au second Vice-Président, Mohammad Sarwar Danish; au chef de l'exécutif, Abdullah Abdullah; et aux chefs adjoints de l'exécutif, Muhammad Khan et Muhammad Mohaqiq. Dans son discours d'investiture, il a présenté les grandes lignes d'un vaste programme qui prévoit une réforme des institutions de l'État et de gouvernance; le traitement de questions interdépendantes dans les domaines de l'économie, du capital humain et de la sécurité, notamment un appel aux Taliban et au Hezb-e-Islami Gulbuddin à entamer des discussions politiques; et des initiatives de politique étrangère afin d'apporter la stabilité et la prospérité au pays. Dans son discours, le chef de l'exécutif, Abdullah Abdullah, a exprimé son attachement à l'union nationale et sa volonté de travailler de concert avec le Président pour le développement du pays.

11. La mise en place du nouveau Gouvernement a débuté immédiatement après l'investiture. Entre le 29 septembre et le 1<sup>er</sup> octobre, le Président Ghani a nommé plusieurs conseillers de haut niveau, notamment son représentant spécial pour la réforme et la gouvernance, Ahmad Zia Massoud, son conseiller à la sécurité nationale, Hanif Atmar, et son conseiller économique, Hazrat Zakhelwal. Il a également commencé à prendre des mesures pour tenir ses promesses électorales. Le 30 septembre, le nouveau Gouvernement a signé l'accord bilatéral de sécurité avec les États-Unis, ainsi que la Convention sur le statut des forces avec l'OTAN. Ces deux accords doivent faciliter l'exécution de la mission « Soutien résolu » de l'OTAN, qui consiste à offrir une formation, des conseils et un appui aux forces de sécurité afghanes. Ils ont été approuvés par la Chambre basse et la Chambre haute de l'Assemblée nationale les 23 et 27 novembre, respectivement, et ont pris effet le 30 novembre 2014.

12. Le Président Ghani a pris les premières mesures pour rationaliser l'administration, renforcer l'état de droit et lutter contre la corruption. Le

1<sup>er</sup> octobre, il a intégré le Bureau du Chef de cabinet du Président au Bureau des affaires administratives afin de réduire le nombre et le coût des institutions gouvernementales. Il a engagé des discussions pour renforcer la coordination entre le Bureau du Procureur général, la Cour des comptes, la Haute autorité de contrôle et le Comité mixte de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption, afin de pouvoir lutter de manière plus efficace contre la corruption. Ces mesures ont été accompagnées par une vaste diffusion d'informations sur le programme de réformes, notamment à travers des discussions avec des membres de l'administration et des forces de sécurité, des chefs locaux, des notables et des représentants de la société civile dans plusieurs provinces, dont Kounduz, Hérat, Ghor, Gardez, Kandahar, Nangarhar et Khost. Le 2 octobre, un décret présidentiel a rouvert l'enquête sur la fraude qui a été commise à la Banque de Kaboul en 2010.

13. Le 13 octobre, le chef de l'exécutif, Abdullah Abdullah a présidé la première réunion du Conseil des ministres. Conformément à l'Accord du 21 septembre 2014, un mécanisme a été mis en place au début du mois d'octobre afin de permettre aux conseillers du Président et du chef de l'exécutif de déterminer les conditions et les critères de nomination des ministres. Pendant que le Président et le chef de l'exécutif continuent de travailler à la formation du nouveau Gouvernement, les ministres du Gouvernement précédent restent en poste. Les 9 et 10 novembre, la Chambre basse et la Chambre haute de l'Assemblée nationale, respectivement, ont appelé à la nomination rapide du nouveau Cabinet. Par la suite, le chef de l'exécutif a publié une déclaration mettant en avant le caractère collaboratif des entretiens qu'il avait avec le Président pour former le nouveau Gouvernement et engager la réforme du code électoral.

14. Le 25 octobre, la Commission électorale indépendante a annoncé les résultats des élections aux conseils de province du 5 avril. Les 458 sièges des conseils de province ont été remportés par 361 hommes et 97 femmes (21 %). Quarante-sept candidats, qui avaient remporté les élections selon les résultats préliminaires, ont vu leur victoire annulée à la suite de plaintes déposées par les institutions électorales. Certains de ces candidats ont contesté les résultats définitifs, accusant la Commission indépendante du contentieux électoral d'avoir manipulé les résultats et mal géré les plaintes, notamment à Hérat, où les protestations ont été particulièrement virulentes. La première action des nouveaux conseils de province a été d'organiser des élections internes afin d'atteindre leurs quotas à la Chambre haute. Ils ont mis fin à la pratique consistant à envoyer un représentant occuper les sièges vacants à l'Assemblée nationale qui seront occupés par des représentants des conseils de district, dont les élections n'ont pas encore été organisées en Afghanistan.

15. Depuis son entrée en fonctions, le Président Ghani a clairement exprimé sa volonté de jeter les bases d'un processus de paix dirigé et pris en main par les Afghans eux-mêmes. Le 17 octobre, au cours de sa rencontre avec les membres du Conseil national des oulémas, il a appelé les chefs religieux à jouer un rôle actif dans le processus de pacification du pays, en collaboration avec son gouvernement. Le 31 octobre, lors de la conférence ministérielle organisée dans le cadre du Processus d'Istanbul, il a souligné que la paix était la principale priorité de son gouvernement, appelé à nouveau « l'opposition politique, notamment les Taliban, à participer au dialogue interafghan », et demandé à ses partenaires internationaux de soutenir la mise en place d'un processus de paix dirigé et pris en main par les Afghans eux-mêmes.

16. Les Taliban n'ont toujours pas fait savoir s'ils étaient prêts à engager un dialogue. Dans une déclaration diffusée le 22 septembre, ils ont rejeté la formation du gouvernement d'union nationale et ont appelé à la poursuite du conflit jusqu'à « la fin de l'occupation étrangère ». Le 30 septembre, après la signature des accords sur la sécurité avec les États-Unis et l'OTAN, ils ont publié une déclaration dans laquelle ils dénonçaient ces accords et qualifiaient de « trompeur » le message de paix et de réconciliation prononcé par le Président à l'occasion de son investiture. Le 7 octobre, à l'occasion du treizième anniversaire du début de l'intervention militaire des États-Unis, ils ont publié une déclaration, appelant une nouvelle fois à attaquer les forces internationales et condamnant les deux accords de sécurité. Le 4 novembre, le Hezb-e-Islami Gulbuddin a à son tour dénoncé l'accord bilatéral de sécurité et a exhorté l'Assemblée nationale à ne pas le ratifier.

## **B. Sécurité**

17. Depuis la fin de l'été, le Gouvernement a du mal à assurer la sécurité de districts essentiels qui restent exposés aux pressions des insurgés. L'impasse politique qui a suivi les élections et la signature tardive des accords de sécurité avec les États-Unis et l'OTAN ont créé un climat d'incertitude qui a, semble-t-il, encouragé des éléments hostiles au Gouvernement à poursuivre leurs actions dans tout le pays pour saper la confiance de la population dans le Gouvernement et les forces de sécurité nationales. Au cours de la période considérée, de nombreuses attaques ont été lancées contre des centres administratifs de district, des points de contrôle des forces de sécurité et de grands axes routiers. Par ces attaques, les insurgés cherchaient clairement à montrer leur force et à attirer l'attention des médias, mais aucune d'entre elles n'a permis de prendre définitivement le contrôle des objectifs visés.

18. Les insurgés ont lancé des attaques contre le Gouvernement dans la majeure partie du pays. Les principales sont celles qui ont été menées dans les provinces de Helmand et Kandahar (dans le sud), Ghazni, Paktiya et Paktika (sud-est), Nangarhar (est), Konduz (nord-est), Faryab (nord) et Hérat, Farah et Ghor (ouest). Dans l'ensemble, les forces de sécurité afghanes ont réussi à repousser relativement efficacement les insurgés, mais elles auraient des taux de pertes élevés. Le 16 octobre, elles ont annoncé l'arrestation de deux commandants de haut rang du réseau Haqqani et ont dit qu'elles étaient convaincues que cela aurait des effets néfastes sur la capacité de commandement et la capacité opérationnelle du réseau. Le lendemain, les Taliban ont publié un message en réplique affirmant que les deux hommes avaient été enlevés par un pays du Golfe et demandant leur libération immédiate. Malgré les rumeurs faisant état de la présence de l'État islamique d'Iraq et du Levant en Afghanistan, à ce jour seule une minorité des insurgés afghans a prêté allégeance à l'organisation.

19. L'Organisation des Nations Unies a continué de surveiller les incidents touchant à la sécurité qui ont une incidence sur les acteurs civils. Entre le 16 août et le 15 novembre, 5 199 incidents représentant une menace pour la sécurité ont été signalés, ce qui représente une baisse minimale de 5,2 % par rapport à la même période en 2013, où on en avait signalé 5 481. Le nombre total d'atteintes à la sécurité signalées dans tout le pays depuis le début de l'année 2014 jusqu'au 15 novembre s'élève à 19 469, soit 10,3 % de plus que pour la même période en 2013, où il était de 17 645. Les régions les plus instables sont restées le sud, le sud-

est et l'est du pays, où 69 % du total des incidents signalés ont eu lieu. Le nombre d'incidents a beaucoup augmenté dans l'est du pays en particulier, notamment dans la province de Nangarhar, où on en a dénombré 768, suivie de la province de Kandahar avec 592 incidents. Les forces nationales de sécurité ont montré qu'elles étaient capables de reprendre le contrôle des régions contestées, mais le conserver durablement et progresser sur le long terme continue de dépendre de la délivrance de services sociaux et d'une bonne gouvernance.

20. Les efforts se sont poursuivis pour faire en sorte que les capacités des institutions de sécurité nationales, renforcées au cours des 13 dernières années, soient solides et durables, comme le montrent les accords de sécurité conclus le 30 septembre. Auparavant, l'OTAN a tenu les 4 et 5 septembre au Royaume-Uni un sommet des chefs d'État et de gouvernement au cours duquel des alliés et partenaires de l'organisation se sont engagés à continuer d'aider les forces de sécurité afghanes jusqu'à la fin de 2017 à hauteur d'environ 5,1 milliards de dollars des États-Unis par an et ont poursuivi le dialogue dans le cadre du partenariat durable conclu entre l'OTAN et l'Afghanistan. Dans la Déclaration sur l'Afghanistan, les États Membres ont pris note de l'intention de la mission Soutien résolu de former, conseiller et assister les forces nationales de sécurité afghanes après 2014; souligné l'importance de la transparence, de l'obligation de rendre compte et du rapport coût-efficacité de l'assistance financière apportée aux forces afghanes; redit l'objectif que l'Afghanistan assume, au plus tard en 2024, la pleine responsabilité financière de ses forces de sécurité. L'appui porte sur la planification, le renseignement, la logistique, l'appui aérien et les évacuations sanitaires.

21. Les affrontements armés ont représenté 48,9 % des incidents touchant à la sécurité comptabilisés durant la période considérée, ce qui représente une baisse de 2,2 % par rapport à la même période en 2013. Des engins explosifs improvisés ont été utilisés dans 27,1 % des cas signalés. Des éléments hostiles au Gouvernement ont continué de commettre des assassinats et des enlèvements ciblés pour exercer un contrôle et une influence sur la population. Entre le 16 août et le 15 novembre, 235 assassinats et 92 enlèvements ont été recensés, soit 9 % de plus que pour la même période en 2013, au cours de laquelle 211 assassinats et 89 enlèvements avaient été comptabilisés. Toujours durant cette période, 46 attentats-suicides ont été signalés dans l'ensemble du pays, contre 36 pour la même période en 2013. Dix-sept pour cent de ces attaques ont été enregistrées à Kaboul.

22. Durant la période considérée, 27 incidents touchant à la sécurité ont été dirigés directement ou indirectement contre les Nations Unies. La plupart ont visé des membres du personnel recruté sur le plan national, qui ont notamment été victimes de crimes et d'actes d'intimidation. Le 20 septembre, un convoi des Nations Unies a été pris pour cible par un engin explosif improvisé télécommandé dans la province de Khost, mais il n'y a eu ni victime ni dommage. Le 13 octobre, un avion des Nations Unies qui reliait Gardez à Kaboul a été la cible de tirs d'armes légères. Il s'est posé sans encombre à Kaboul, mais deux pilotes ont été légèrement blessés et les opérations aériennes des Nations Unies ont été interrompues. Le 24 octobre, un agent de sécurité recruté sur le plan international a été blessé par un impact de roquette dans le complexe de la Banque mondiale. Le 21 novembre, la zone internationale du Village vert à Kaboul a été la cible d'une attaque complexe revendiquée par les Taliban, au cours de laquelle un garde recruté sur le plan international a été tué et deux autres blessés. Un policier afghan a également été blessé, mais aucun membre du personnel de l'Organisation n'a été touché. Les 25 et

26 novembre, deux convois des Nations Unies ont été attaqués dans la province de Kaboul. Deux membres des forces de sécurité afghanes ont été blessés, mais aucun membre du personnel de l'Organisation. Les Taliban ont revendiqué les deux attaques.

### C. Coopération régionale

23. Reconnaissant le rôle que jouent les relations régionales dans le maintien de la stabilité nationale, les dirigeants afghans ont donné la priorité à la coopération avec leurs voisins et la région. Le 10 septembre 2014, le Président Karzaï a rencontré le Ministre indien des affaires étrangères, Sushma Swaraj, pour discuter de la sécurité régionale. Il a participé au sommet tenu les 11 et 12 septembre par l'Organisation de Shanghai pour la coopération qui, dans sa déclaration, a affirmé soutenir l'émergence de l'Afghanistan en tant qu'État indépendant, pacifique, neutre et prospère, et le renforcement du rôle essentiel de coordination que joue l'ONU dans l'action internationale menée pour régler le conflit afghan.

24. Depuis son entrée en fonctions, le Président Ghani a mis l'accent sur la coopération régionale en tant qu'élément essentiel à la stabilité et à la prospérité de l'Afghanistan. À ce titre, il s'est rendu en Arabie saoudite, en Chine, au Pakistan, au Népal et au Royaume-Uni et a reçu la visite, le 18 octobre à Kaboul, du Président turc Recep Tayyip Erdogan et d'une délégation ministérielle. À cette occasion, l'Afghanistan et la Turquie ont signé le Partenariat stratégique et traité d'amitié, par lequel ils se sont engagés à renforcer leur coopération dans les domaines de la sécurité, la reconstruction, l'investissement et le commerce.

25. Le 31 octobre, la quatrième Conférence ministérielle sur le Processus d'Istanbul, tenue à Beijing, s'est conclue par l'adoption de la Déclaration sur le renforcement de la coopération en faveur de la prospérité et de la sécurité durables du cœur de l'Asie. À la conférence, le Président Ghani a redit l'engagement de sa nation en faveur du changement et de la réconciliation. Inaugurée par le Premier Ministre de la Chine, Li, et le Président Ghani, la manifestation a réuni des représentants des 14 pays membres du processus d'Istanbul, de 16 pays soutenant le Processus et de 12 organisations régionales, ainsi que des Nations Unies. Le document final de la Conférence a renforcé les aspects politiques du Processus d'Istanbul et renouvelé les engagements pris en faveur de la réconciliation pour tous et de l'appui à un processus de paix pris en charge et dirigé par l'Afghanistan. En outre, les éléments axés sur la coopération économique ont été renforcés, essentiellement pour favoriser les mesures de confiance. Par ailleurs, les participants se sont réjouis de la proposition faite par le Pakistan d'accueillir la prochaine réunion ministérielle en 2015.

26. Le 5 novembre, l'Afghanistan, la Chine et le Tadjikistan ont conclu un accord sur le point de jonction entre leurs frontières nationales respectives. L'accord définit la frontière entre les trois pays, qui s'engagent respectivement à respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des autres.

27. Les tensions ont persisté le long de la frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan, mais les allégations faisant état d'incursions de militaires et de bombardements transfrontières ont été moins nombreuses que durant la période précédente. Le 15 septembre, le Ministère afghan des affaires étrangères a fait savoir au Pakistan qu'il était très préoccupé par l'annonce faite par une faction du

mouvement Tehrik-e-Taliban Pakistan de son intention de lancer des attaques transfrontières. Le 17 septembre, le Ministère pakistanais des affaires étrangères a porté plainte auprès de l'Afghanistan pour une attaque qui aurait été menée par des militants par-delà la frontière, dans le Waziristan-Nord.

28. L'Afghanistan et le Pakistan ont eu de nombreux contacts durant la période considérée. Le Président Ghani s'est notamment rendu à Islamabad les 14 et 15 novembre. Le 11 octobre, les deux pays ont signé un accord sur les coûts du transit de l'énergie dans le cadre du Projet de commerce et d'approvisionnement en hydroélectricité en Asie centrale et en Asie du Sud (CASA-1000), qui prévoit la construction de lignes électriques allant du Kirghizistan et du Tadjikistan au Pakistan en passant par l'Afghanistan. Le 19 octobre, le conseiller du Premier Ministre pakistanais sur la sécurité nationale et les affaires étrangères, Sartaj Aziz, s'est rendu à Kaboul. Le 6 novembre, le général Raheel Sharif, chef d'état-major de l'armée pakistanaise, a rencontré à Kaboul le Président Ghani et le chef de l'exécutif Abdullah pour débattre de la coopération dans le domaine de la sécurité. À Islamabad, le Président Ghani a rencontré le Premier Ministre Nawaz Sharif, le Président Mamnoon Hussain, le Ministre des finances Mohammad Ishaq Dar et le chef d'état-major de l'armée, le général Sharif.

### III. Droits de l'homme

29. Entre le 16 août et le 15 novembre, la Mission a recensé 2 606 victimes civiles (822 morts et 1 784 blessés), soit une légère augmentation par rapport au même trimestre en 2013. Sur l'ensemble des victimes, 73 % ont été imputées à des éléments hostiles au Gouvernement, 15 % aux forces progouvernementales (13 % aux forces nationales de sécurité afghanes et 2 % aux forces militaires internationales) et 7 % des victimes ont été touchées par des échanges de tirs entre forces progouvernementales et éléments hostiles au Gouvernement sans qu'on puisse en déterminer l'origine. Cela n'a pas été possible non plus pour les 5 % restants, victimes essentiellement de restes explosifs de guerre. Les affrontements au sol sont demeurés la principale cause des pertes civiles : ils ont fait 785 victimes civiles (229 morts et 556 blessés), suivis par les engins explosifs improvisés, qui en ont fait 716 (192 morts et 524 blessés), ce qui représente une augmentation de 8 %. Le 3 novembre, un engin explosif improvisé a explosé dans un restaurant du marché de la ville de Gardez, tuant 4 civils et blessant 21 autres. Le 23 novembre, dans le district de Yahyakhail (province de Paktika), un combattant-suicide a fait exploser un engin explosif improvisé sur un terrain de sports, tuant au moins 50 civils qui assistaient à un match de volleyball et blessant au moins 60 de plus. De nombreux enfants faisaient partie des victimes. Dans l'ensemble, les victimes civiles d'attaques complexes et d'attentats-suicides ont augmenté de 10 % ce trimestre, la Mission ayant recensé 64 morts et 424 blessés (soit 488 victimes civiles au total). Les Taliban ont mené et revendiqué publiquement plusieurs attaques contre la Direction nationale de la sécurité qui ont fait des victimes civiles, y compris celle menée le 4 septembre contre l'enceinte de la Direction dans la ville de Ghazni, dans laquelle 21 civils sont morts et 204 ont été blessés.

30. En outre, la Mission a établi que les opérations aériennes menées par les forces militaires internationales avaient fait davantage de victimes civiles que durant la même période l'année dernière : elle en a recensé 88 (53 morts et 35 blessés), ce qui représente une augmentation de 120 %. Elle a aussi constaté que les restes explosifs



de guerre avaient fait 89 victimes civiles (21 morts et 68 blessés), ce qui représentait une augmentation de 22 % par rapport au même trimestre en 2013.

31. L'équipe spéciale de pays chargée de la surveillance et de l'information sur les enfants et les conflits armés, dirigée par les Nations Unies, a établi qu'entre le 16 août et le 15 novembre, 148 enfants sont morts et 422 ont été blessés, pour la plupart dans des affrontements au sol entre forces progouvernementales et éléments hostiles au Gouvernement. La région de l'est du pays est restée la plus instable pour les enfants : on y a recensé 25 % de l'ensemble des victimes. Les Taliban et d'autres groupes armés sont responsables de la majorité des victimes faites parmi les enfants (48 %). Le nombre de victimes attribuées aux forces nationales de sécurité afghanes est passé de 71 pour la période précédente à 95, essentiellement en raison de la participation accrue de ces dernières dans des affrontements au sol. L'équipe spéciale a également été informée de 19 attaques commises contre des écoles et des enseignants, 10 attaques contre des hôpitaux et du personnel sanitaire, et 6 cas de recrutement de mineurs. Le 1<sup>er</sup> novembre, la Chambre basse de l'Assemblée nationale a renforcé et approuvé une loi qui érige en infraction pénale le recrutement d'enfants par les forces nationales de sécurité afghanes, entérinée plus tôt par décret présidentiel.

32. Des représentantes de la société civile ont tenu des réunions avec le Président Ghani peu après son entrée en fonctions, ainsi qu'avec le Chef de l'exécutif, Abdullah, pour demander que les engagements pour les droits des femmes pris pendant la campagne soient honorés. Le 8 octobre, l'ONU a coprésidé la Journée mondiale portes ouvertes sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité. Des représentants de la société civile, du Ministère des affaires féminines et du Ministère des affaires étrangères, ainsi que des députés étaient présents. Les participants ont reconnu que des progrès avaient été accomplis au cours des dix dernières années dans le domaine de l'autonomisation des femmes, mais ont insisté sur le fait qu'il fallait coopérer étroitement avec le nouveau Gouvernement pour faire en sorte que les femmes participent véritablement au processus de paix et aux initiatives politiques.

33. Le 8 octobre, le Président Ghani s'est rendu à la prison Pol-e-Charkhi à Kaboul, où il a appelé au respect d'une procédure régulière pour les prisonniers et les conditions de détention. Les prisonniers se plaignaient notamment de la mauvaise application et de la portée limitée des programmes de remise en liberté et de réduction des peines, d'une grave surpopulation carcérale et de disparités dans les peines prononcées. Le 3 novembre, le Président Ghani s'est rendu au Centre de détention de Kaboul pour procéder à une évaluation plus poussée des droits et des conditions de détention des prisonniers.

34. Entre le 4 et le 12 novembre, la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, Rashida Manjoo, est allée en Afghanistan. Elle a rencontré des responsables des administrations publiques, la Présidente de la Commission afghane indépendante des droits de l'homme et des représentants de la société civile et du milieu diplomatique à Kaboul et a tenu des réunions similaires à Hérat et à Jalalabad. Dans sa déclaration du 12 novembre, elle a dit que les progrès réalisés sur les plans législatif et institutionnel étaient « le reflet d'une volonté politique » de promouvoir et de protéger les droits des femmes et souligné qu'ils ne devraient pas faire oublier que les violences faites aux femmes restaient très préoccupantes. Elle a aussi souligné qu'il n'y avait pas d'ensemble de données

exhaustif et cohérent, que les lois n'étaient pas véritablement interprétées ni appliquées et que l'on manquait de ressources pour financer les refuges en tant que mesure de protection, dont il fallait notamment éliminer l'image négative.

35. Le 16 novembre, l'Afghanistan a adopté officiellement le premier Protocole de lutte contre la violence sexiste pour les soignants, élaboré par le Ministère de la santé en collaboration avec l'ONU. Des activités de mise en œuvre sont prévues pour améliorer la fourniture de soins de qualité en fonction du sexe. Il est notamment prévu de former le personnel médical dans des domaines tels que la prise en charge des victimes, les soins apportés aux victimes, les éléments de preuve médico-légaux et le traitement des brûlures et des blessures ainsi que des victimes de viols.

36. Le 16 novembre, un attentat-suicide à la voiture piégée a été commis contre un convoi transportant Shukria Barakzai, députée de premier plan défendant les droits des femmes. Elle n'a été que légèrement blessée, mais 3 civils ont été tués et 32 blessés. À ce jour, aucun groupe d'insurgés n'a revendiqué l'attaque.

37. Le 8 octobre, le Gouvernement afghan a exécuté par pendaison cinq hommes reconnus coupables du viol de quatre femmes dans le district de Paghman (province de Kaboul), malgré les nombreux appels lancés par des groupes de défense des droits de l'homme et une déclaration du 26 septembre par laquelle l'ONU a exprimé sa déception face à la décision de la Cour suprême et encouragé le Gouvernement à interrompre de nouveau pour un temps les exécutions en attendant l'abolition totale de la peine de mort. Le 7 octobre, le Haut-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme, Zeid Ra'ad Al Hussein, avait fait savoir au Président Ghani et au Chef de l'exécutif Abdullah qu'il craignait fort que la procédure judiciaire à l'issue de laquelle les cinq hommes avaient été reconnus coupables de vol à main armée et de viol collectif ne se soit pas déroulée conformément aux normes afghanes et internationales relatives à un procès équitable et avait demandé à nouveau le sursis à l'exécution de la sentence pour qu'il soit procédé à un réexamen judiciaire.

#### **IV. Mise en œuvre du Processus de Kaboul et coordination de l'aide au développement**

38. Au cours de la période à l'examen, la nouvelle administration et la communauté internationale ont considérablement renforcé leur collaboration relative à l'élaboration du programme de réforme du Gouvernement et notamment du document officiel intitulé « Atteinte de l'autonomie – adhésion à la réforme et à un nouveau partenariat », dans la perspective de la conférence de Londres sur l'Afghanistan, prévue pour le 4 décembre. Le document met l'accent sur la crise économique que traverse le pays, la nécessité de parvenir à l'autonomie durant la décennie de la transformation et le besoin impérieux de renforcer la gouvernance, de réviser les grandes orientations et de consolider la gestion de l'aide au développement.

39. Le 27 novembre, l'ONU et le Gouvernement ont coprésidé une réunion spéciale du Conseil commun de coordination et de suivi consacrée aux derniers préparatifs de la conférence de Londres. La rencontre a réuni des représentants de la communauté internationale, notamment d'organismes de développement et d'institutions financières, ainsi que de la société civile et du secteur privé, en vue

d'un examen d'ensemble du document gouvernemental relatif à la réforme et d'un échange d'idées. Les participants ont favorablement accueilli le programme de réforme du Gouvernement et souligné le caractère prioritaire que revêtait sa mise en œuvre, en formulant des propositions visant à relancer le Cadre de responsabilité mutuelle de Tokyo avant la tenue, l'année prochaine, d'une réunion de hauts responsables prévue à Kaboul.

40. La situation économique et financière de l'Afghanistan est restée difficile. En septembre, le Ministre des finances a fait savoir que, durant les sept premiers mois de 2014, les investissements avaient reculé de 79 % et les échanges commerciaux de 9 %. Le 27 octobre, la Banque mondiale a présenté une évaluation économique actualisée prévoyant une croissance de 1,5 %, nettement en deçà du taux de croissance de 3,7 % enregistré en 2013. Le budget de l'État a continué de pâtir de la situation économique. Fin octobre, la Banque mondiale a informé les donateurs de la nécessité de relever de 42 % le niveau des recettes pour pouvoir atteindre l'objectif annuel fixé dans ce domaine. Durant le même mois, le Ministre des finances a adressé aux donateurs une demande officielle d'appui visant à combler le déficit budgétaire, en faisant état du besoin urgent d'une enveloppe de 537 millions de dollars. En réponse à cette sollicitation, les États-Unis ont mis à disposition une enveloppe de 75 millions de dollars et le Royaume-Uni une enveloppe de 18,9 millions de dollars, à titre d'appui supplémentaire, par le truchement du Fonds d'affectation spéciale pour la reconstruction de l'Afghanistan, que gère la Banque mondiale. D'autres donateurs envisageaient, semble-t-il, de redéfinir leurs priorités en matière de financement afin de répondre à la requête. Le 11 novembre 2014, l'Assemblée nationale a été saisie du budget de 1394 (2015), qui fait ressortir, par rapport à l'année antérieure, une compression globale de 3 %, comportant une réduction de 11 % des dépenses non liées à la sécurité.

41. Dans son rapport semestriel publié le 17 septembre, le Comité mixte de suivi et d'évaluation de la lutte contre la corruption, qui a relevé que l'on n'avait guère progressé dans la lutte contre la corruption, s'est particulièrement intéressé aux saisies de terre et à l'enquête sur la fraude bancaire qui a touché la Kabul Bank. À cette occasion, le Comité a mis en place son dispositif de lutte contre la corruption, qui doit lui permettre de suivre l'application de ses recommandations. Les 2 et 17 novembre, le Comité a publié des rapports consacrés respectivement à la fraude bancaire survenue à la Kabul Bank et à l'usurpation des terres.

42. Le 16 octobre, le Président Ghani a réaffirmé sa détermination à lutter contre la corruption liée à la saisie illégale de terres. Avec l'appui technique de la MANUA, l'Autorité foncière afghane a élaboré un plan quinquennal axé sur le renforcement de la gestion des terres domaniales, les principales actions prévues consistant notamment à louer ces terres, à accroître les revenus qu'en tire l'État, à trouver des solutions aux conflits fonciers et à récupérer les terres domaniales illégalement occupées. Le 16 novembre, le Président a entériné la loi sur l'accès à l'information, précédemment adoptée par l'Assemblée nationale. Cette loi permet d'exiger une meilleure transparence de l'information gouvernementale. Elle s'intègre aussi au programme de réforme du Gouvernement, dans la mesure où elle donne à la société civile et aux médias les moyens de soutenir l'application du principe de la responsabilité, dans le cadre de l'action que mènent les pouvoirs publics en vue de promouvoir la lutte contre la corruption.

43. En octobre, le Gouvernement a présenté un rapport d'étape sur l'exécution de son plan d'action au Groupe d'examen de la coopération internationale du Groupe d'action financière, qui contrôle l'application internationale des normes applicables à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Dans la perspective des réunions du Groupe d'action, qui devaient se tenir du 20 au 24 octobre, le Gouvernement a publié dans son Journal officiel de nouvelles lois relatives à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Il a, par ailleurs, rapidement pris des dispositions pour approuver certains règlements. En prenant ces mesures, l'Afghanistan a évité son inscription sur une liste noire, mais reste sous la surveillance du Groupe d'examen de la coopération internationale, en raison des insuffisances relevées au regard des normes applicables à la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.

44. Toujours en octobre, le Président Ghani a tenu une série de réunions avec la Direction indépendante de la gouvernance locale, en vue de coordonner les réformes destinées à améliorer la gouvernance à l'échelon sous-national. Les réformes prévues consistent notamment à désigner les nouveaux gouverneurs des provinces sur la base de critères standard clairement définis, à déléguer les pouvoirs aux administrations sous-nationales, à instituer la responsabilisation intégrale, à instaurer un partenariat public-privé en vue d'une amélioration de la prestation des services et à allouer 40 % de l'enveloppe budgétaire aux provinces. La Direction indépendante a commencé à mettre en place, à l'échelon des provinces, des comités chargés d'établir des rapports susceptibles de fournir à la présidence des analyses régulières sur l'état de la gouvernance sous-nationale.

## V. Aide humanitaire

45. Les opérations militaires qui se déroulent depuis juin 2014 dans le district pakistanais du Waziristan-Nord ont provoqué des mouvements de populations à grande échelle. L'ONU a estimé qu'au 12 novembre 32 013 familles avaient traversé la frontière pour rejoindre les provinces de Khost et de Paktika, où elles vivent auprès de familles d'accueil, le camp de Gulan, dans la province de Khost, hébergeant quelque 4 363 familles. Avec l'appui de partenaires internationaux, les autorités locales se sont attachées à répondre aux besoins humanitaires les plus urgents à Khost et à Paktika, en mettant un accent particulier sur la préparation des abris pour l'hiver.

46. L'Équipe spéciale chargée des personnes déplacées, qui est coprésidée par le Ministère des réfugiés et du rapatriement et l'ONU, a recensé, au 31 octobre, 118 022 personnes déplacées en Afghanistan en 2014 du fait du conflit. Depuis le 20 juin, les affrontements militaires qui se déroulent dans le nord de la province de Helmand ont provoqué le déplacement de plus de 1 000 familles, dont 100 en octobre. Dans la province de Ghazni, 255 familles auraient été déplacées du district d'Ajiristan. Pour la province de Kunduz, restée difficile d'accès, l'ONU a pu confirmer le déplacement de 668 familles.

47. En prévision de l'hiver, l'ONU et les organisations non gouvernementales ont continué d'œuvrer aux côtés du Gouvernement, par l'intermédiaire de la Commission nationale de gestion des catastrophes et de l'Autorité nationale afghane de gestion des catastrophes, à la mise au point des préparatifs et au repositionnement des secours. On estime à 2 millions le nombre des Afghans qui

vivent au-dessus de 2 000 mètres, dans des zones où les conditions de vie sont très difficiles et auxquelles l'accès peut s'avérer impossible en hiver. La priorité a été accordée aux personnes qui ont dû se déplacer en raison du conflit ou qui ont été touchées par les catastrophes naturelles, notamment les inondations survenues au printemps dans le nord. L'arrivée des familles de réfugiés du district pakistanais du Waziristan-Nord a entraîné une augmentation du nombre de personnes à secourir durant l'hiver. D'après les estimations liées aux préparatifs pour l'hiver, 60 % seulement des besoins prévus pourront être satisfaits grâce à l'aide alimentaire prépositionnée à l'intention de 750 000 personnes réparties dans 54 districts isolés. À cela s'ajoute le fait que les rations de secours destinées aux réfugiés dans les provinces de Khost et de Paktika seront réduites de 25 %. Un déficit similaire touchera la fourniture des produits non alimentaires de première nécessité, tels que le carburant, les couvertures et les matériaux de construction d'abris. Il en résultera un déficit de l'aide destinée aux districts isolés, aux zones d'habitation informelles à Kaboul ainsi qu'aux familles d'accueil et aux réfugiés dans les provinces de Khost et de Paktika. Pour pallier les déficits relevés, le Fonds humanitaire commun a alloué une enveloppe supplémentaire de 3,5 millions de dollars aux activités de préparation à l'hiver, notamment la fourniture de produits alimentaires et de matériaux de construction d'abris aux communautés vulnérables des provinces de Khost et de Paktika.

48. Durant la période à l'examen, 14 nouveaux cas de poliomyélite ont été signalés dans le pays, portant à 22 le nombre total de cas relevés en 2014. Ce bilan, qui est en augmentation par rapport aux 14 cas recensés en 2013, témoigne de la vulnérabilité de l'Afghanistan face à une résurgence de la maladie. Si seulement sept cas, parmi ceux recensés en 2014, sont liés à des souches endémiques du virus, la circulation de souches importées exige la mise en place d'un important programme de vaccination dans le pays et l'accès aux enfants qui ne sont toujours pas immunisés. Une avancée décisive a été enregistrée en août lorsqu'une autorisation de l'accès humanitaire a permis de vacciner des enfants dans la province méridionale de Helmand, après six mois d'une impasse due à des conflits locaux. Grâce à l'action menée par l'ONU et d'autres parties prenantes en faveur d'une relance des programmes de vaccination, quatre séries de vaccination ont ciblé plus de 650 000 enfants de moins de 5 ans. En octobre, le Vice-Président Mohammad Sarwar Danish a inauguré la quatrième série des Journées nationales de vaccination, qui concerne la vaccination de 8,9 millions d'enfants âgés de 5 ans ou moins contre la poliomyélite. Avec l'appui de l'Initiative mondiale pour l'éradication de la poliomyélite, le Ministère de la santé publique a mobilisé quelque 60 000 agents de vaccination dans le cadre des campagnes d'immunisation contre la poliomyélite.

49. Dans le secteur du déminage, au cours de la période considérée, 10 champs de bataille et 145 champs de mines ont été neutralisés dans 71 localités, et deux nouveaux districts ont ainsi pu être déclarés exempts de mines. Si les progrès accomplis jusque-là sont importants au regard des ressources actuellement disponibles, l'Afghanistan n'atteindra pas les objectifs qui lui ont été fixés pour 2014 au titre de la Convention d'Ottawa dont le plan de mise en œuvre vise à éliminer tous les risques liés aux mines à l'échéance de 2023. Selon les estimations, 4 006 champs de mines et 231 champs de bataille resteraient à déminer. L'ONU a continué de coopérer avec la Force internationale d'assistance à la sécurité en vue d'assurer l'élimination des engins non explosés sur les bases et les champs de tir. En

octobre, le Congrès des États-Unis a approuvé une enveloppe de 250 millions de dollars destinée au déminage de la couche intermédiaire dans les 83 polygones utilisés par les États-Unis pour des tirs de grande puissance.

50. Au 15 novembre, le montant total des fonds affectés à l'aide humanitaire en Afghanistan s'élevait à 413 millions de dollars, dont 248 millions (60 %) s'inscrivaient dans le cadre du Plan d'action humanitaire commun des Nations Unies pour l'Afghanistan. Sur le solde restant, 68 millions de dollars sont allés au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, près de 21 millions de dollars ont été engagés pour l'action humanitaire mais n'ont pas été alloués, et le reste n'a pas encore été attribué. Le 26 novembre, l'ONU et le Chef de l'exécutif afghan Abdullah ont lancé le Plan d'aide humanitaire pour 2015. Ce plan vise à offrir à 3,8 millions de personnes, qui constituent la couche la plus vulnérable du pays, des vivres, des soins de santé, de l'eau et toute autre forme d'assistance, particulièrement dans les zones peu sûres, mal desservies ou difficiles d'accès. Il est assorti d'une requête de financement d'un montant de 405 millions de dollars.

## **VI. Lutte contre les stupéfiants**

51. Il a été relevé au cours de la période à l'examen que la culture du pavot avait augmenté en 2014 par rapport à l'année précédente. Le 8 novembre, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime s'est rendu à Kaboul, où il a rencontré le Président Ghani et le Chef de l'exécutif Abdullah. Lors des entretiens, il a souligné la volonté de l'Organisation des Nations Unies de poursuivre, sur le long terme, une coopération étroite avec le Gouvernement afghan en vue de parer aux effets nocifs que produisent les drogues illicites, la criminalité organisée et la corruption sur l'Afghanistan et sa population. Il a relevé la capacité accrue des autorités locales à lutter contre le trafic des stupéfiants, la corruption, le blanchiment d'argent et le terrorisme, ainsi qu'à offrir des services de traitement et de réinsertion des toxicomanes.

52. L'Enquête de 2014 sur la production d'opium en Afghanistan, publiée le 12 novembre, fait état d'une augmentation de 7 %, par rapport à 2013, des surfaces consacrées à la culture du pavot, qui atteignent à présent 224 000 hectares. En conséquence, la production d'opium pourrait augmenter de 17 % par rapport à 2013, pour atteindre 6 400 tonnes. Le Ministère de la lutte contre les stupéfiants et l'ONU, qui ont coproduit l'enquête, expliquent ces augmentations par les liens existant entre l'insécurité et la culture du pavot. Dans une proportion de 89 %, la culture du pavot se concentrerait dans neuf provinces des régions du sud et de l'ouest, où se trouvent les provinces les moins sûres du pays. La province de Helmand, où la culture du pavot a progressé de 3 %, continue d'occuper le premier rang de la production avec 46 % du volume national total, suivie des provinces de Kandahar, de Farah et de Nangarhar. La valeur de la production d'opium est estimée à quelque 850 millions de dollars, soit environ 4 % du produit intérieur brut du pays. La valeur à la ferme de l'opium a baissé de 13 % en 2014, probablement en raison de l'accroissement de la production et de l'offre. À l'échelle du pays, l'éradication de la culture du pavot a reculé de 63 % pour ne concerner que 2 692 hectares en 2014. La campagne d'éradication de 2014 s'est soldée par 13 décès, chiffre nettement en retrait par rapport aux 143 victimes recensées en 2013.

53. Entre le 16 août et le 31 octobre, les forces de l'ordre afghanes ont mené 415 opérations qui ont permis la saisie de 743 kilogrammes d'héroïne, 26 857 kilogrammes d'opium, 3 558 kilogrammes de cannabis, 0,057 kilogramme d'amphétamines, 3 217 kilogrammes de précurseurs solides et 16 844 litres de précurseurs liquides. En outre, 91 véhicules et 260 armes ont été saisis et 11 laboratoires d'héroïne ont été démantelés. Ces opérations se sont soldées par l'arrestation de 477 suspects et la mort de deux agents de la Police des stupéfiants.

54. Dans le cadre de l'initiative « Mise en convergence des réseaux », l'ONU a réuni au Qatar, les 14 et 15 octobre, un certain nombre de centres régionaux d'information sur la lutte contre les stupéfiants, dont le Centre régional d'information et de coordination pour l'Asie centrale, le Centre de renseignements et de coordination en matière criminelle des États du Golfe et la Cellule de planification conjointe. Du 19 au 21 octobre, de hauts responsables des pays membres de l'Initiative triangulaire, à savoir l'Afghanistan, le Pakistan et la République islamique d'Iran, se sont réunis en Iran, en vue de renforcer les échanges d'information, la coordination et les opérations conjointes au sein de la région.

## **VII. Appui à la Mission**

55. La MANUA a continué d'examiner les possibilités de partage de locaux entre les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, dans le souci d'améliorer l'efficacité financière dans le domaine des services communs ou partagés. Les initiatives de partage de locaux se sont développées dans les complexes administrés par la MANUA à Jalalabad, Bamyán, Kunduz et Farah. Le 2 novembre, le Gouvernement afghan a officiellement notifié à la MANUA qu'elle devrait quitter une partie des locaux qu'elle occupe depuis longtemps près de l'enclave diplomatique de Kaboul, d'où la nécessité de trouver et de financer de nouveaux espaces, conformément aux dispositions de l'Accord sur le statut de la Mission.

## **VIII. Observations**

56. Le premier transfert démocratique de pouvoir de l'histoire de l'Afghanistan marque une nouvelle étape clef de la transition politique dans le pays. L'impasse électorale a été longue, mais une solution a finalement été trouvée dans l'intérêt de la nation et je félicite les deux candidats d'y avoir travaillé. Les défis qui s'annoncent sont considérables et ne pourront être relevés sans une réelle détermination, dont peut effectivement faire preuve un gouvernement d'unité nationale. La volonté de collaboration manifestée jusqu'à présent par le Président Ghani et le Chef de l'exécutif Abdullah est encourageante et, après des mois d'incertitude, on sent l'espoir et les attentes renaître parmi la population.

57. Il est indispensable, pour pouvoir accélérer les efforts visant à apporter une solution aux nombreux problèmes politiques, économiques et de sécurité que connaît l'Afghanistan, de désigner et de confirmer rapidement les principaux responsables du gouvernement. Il faut espérer que la constitution du gouvernement d'unité nationale sera considérée comme l'occasion de démontrer que la diversité constitue une force pour l'Afghanistan. Du point de vue politique, l'accord conclu entre les deux candidats le 21 septembre prévoit une réforme électorale

accompagnée de la mise en place de moyens importants pour l'enregistrement de la population et la vérification d'identité, ainsi que la tenue d'élections parlementaires et de district qui culmineront par l'organisation dans les deux ans d'une loya jirga chargée de réviser la constitution afin de créer la fonction de premier ministre. Il est urgent de préparer ces élections et d'en établir le calendrier afin de se conformer aux dispositions légales et de prendre les mesures pratiques nécessaires pour progresser.

58. La situation économique de l'Afghanistan reste très préoccupante. Le programme de réforme annoncé par le Président Ghani lors de la Conférence de Londres, y compris les engagements en faveur de la promotion d'une société égalitaire et équitable et de la lutte contre la corruption, est encourageant. Il démontre une véritable détermination à relever les défis auxquels le pays est confronté. Toutefois, même si les réformes actuelles se poursuivent, notamment s'agissant de la collecte des recettes, le déficit budgétaire devrait rester important pendant encore de nombreuses années, en grande partie en raison du niveau élevé des dépenses consacrées à la sécurité. Étant donné que la situation en matière de sécurité et le manque de recettes risquent de limiter les investissements dans les programmes de développement à long terme et de réduction de la pauvreté, les donateurs devront continuer à apporter leur soutien au gouvernement afin de lui permettre de poursuivre durablement son programme de réformes qui se traduira par une accélération de la croissance et une plus grande autonomie financière. Je suis encouragé par le fait que le Président ait pris acte de l'importance de la contribution des femmes et des jeunes au développement de l'Afghanistan et du fait que leur autonomisation contribuera au développement économique et social du pays. Je me félicite par ailleurs de l'intention de la nouvelle administration d'accélérer les progrès en faveur du droit des femmes et des enfants et de la mise en œuvre d'un programme plus large fondé sur les droits.

59. L'économie illicite, largement fondée sur l'accroissement de la production d'opium, continue de fragiliser le tissu social, économique et politique de l'Afghanistan. Pour y mettre fin, il faudra faire preuve d'une forte volonté politique et mettre en œuvre, avec le soutien des partenaires régionaux et internationaux et sous la direction des autorités afghanes, des mesures juridiques, socioéconomiques et de développement cohérentes. Les efforts entrepris bénéficieront de l'action menée par les dispositifs régionaux et mécanismes de coordination existants pour éliminer le trafic de stupéfiants et des recettes illicites qui en sont le produit. J'encourage l'Afghanistan et les autres parties prenantes régionales et internationales à renouveler leurs efforts à cet égard.

60. Les pays de la région auront un rôle essentiel à jouer pour assurer la stabilité et le développement économique de l'Afghanistan et, plus largement, de la région. Le commerce régional, l'aide de donateurs non traditionnels et le renforcement de la connectivité sont de l'intérêt de tous et indispensables pour permettre à l'Afghanistan de progresser sur la voie de l'autosuffisance. L'une des principales préoccupations du Président Ghani depuis sa prise de fonctions a été de renforcer les liens avec les pays voisins, comme en témoignent ses premières visites à l'étranger. Les rapports avec le Pakistan, en particulier, seront déterminants, et je me félicite des premières indications selon lesquelles les administrations civiles à Islamabad et à Kaboul mettent à profit les opportunités qui se présentent à cet égard et étudient comment renouveler les relations entre les deux pays. Je suis également encouragé par l'action que continue de mener le Processus d'Istanbul, dont la Déclaration de



Beijing témoigne du soutien unanime des parties prenantes régionales en faveur d'un processus de réconciliation dirigé et pris en main par les Afghans eux-mêmes.

61. Il est en effet clair que la paix est la condition *sine qua non* de progrès durables en Afghanistan. L'année 2014 a été l'une des plus violentes depuis 2001. Les forces nationales de sécurité ont lancé de nombreuses offensives contre les insurgés afin de les empêcher de se rendre maîtres de centres de districts, mais au prix de lourdes pertes. Il est indispensable, pour qu'elles puissent continuer à renforcer leurs capacités, que les engagements pris par la communauté internationale, notamment lors du Sommet de l'OTAN au Pays de Galles, soient tenus. Il est également indispensables que les autorités afghanes mettent en œuvre leur stratégie face aux engins explosifs improvisés et encourage la communauté internationale à fournir un appui à cet égard afin de réduire les conséquences catastrophiques de l'utilisation de ces engins pour la population.

62. L'augmentation du nombre de victimes civiles est très inquiétante. Les civils continue d'être les plus durement touchés par le conflit, et la peur et les incertitudes ont de graves conséquences sur la vie de tous les jours et les projets d'avenir. Je me félicite du fait que les campagnes de vaccination aient pu être étendues à de nouvelles parties du pays, ce qui est indispensable pour lutter contre la poliomyélite dans une des dernières régions où elle sévit encore. Pour la Mission, l'une des tâches essentielles consiste à faire en sorte que toutes les parties respectent les obligations que leur impose le droit international humanitaire et à limiter les conséquences dévastatrices de la violence pour la population. La nouvelle administration de Kaboul a toutefois reconnu que la solution ne peut être que politique, comme en témoigne ses nouveaux encouragements en faveur de la réconciliation intra-afghane. Je me félicite de la volonté d'ouverture manifestée par le Président Ghani, qui considère comme prioritaire la mise en place d'un processus de réconciliation dirigé et pris en main par les Afghans eux-mêmes.

63. Je voudrais saisir cette occasion pour féliciter le Président Karzaï de son leadership. Lorsqu'il a pris, en décembre 2001, les commandes du pays, l'Afghanistan était en ruines. Au cours de ses mandats, il a supervisé l'adoption et l'application d'une nouvelle constitution, la mise en place de cadres institutionnels et juridiques et la reconstitution des forces de sécurité. La passation démocratique de pouvoirs est un événement clef qui lui vaudra à juste titre de figurer en bonne place dans les livres d'histoire.

64. Je tiens à remercier mon Représentant spécial, Jen Kubis, pour ses services et à souhaiter la bienvenue à son successeur, Nicolas Haysom, qui a pris ses fonctions en novembre. Le travail qu'il a déjà accompli en Afghanistan, au cours d'une période marquée par des élections difficiles, contribuera à garantir la continuité du soutien apporté par l'Organisation. Il bénéficiera lui-même du soutien efficace de ses deux adjoints, Mark Nowden et Tadamichi Yamamoto, qui a pris ses fonctions en novembre. Je tiens aussi à exprimer ma reconnaissance à tous les fonctionnaires de l'ONU en Afghanistan pour le dévouement dont font fait preuve, souvent dans des conditions difficiles, afin de tenir les engagements que nous avons pris envers le peuple afghan